



SAISON 2020-2021

Annexe certificat médical

à joindre au dossier d'inscription

Ce qu'il faut savoir (cf FFGYM)

1. Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention d'une licence à la FFG.
2. Le certificat médical établit l'absence de contre-indication à la pratique du sport (en général) ou d'une autre discipline en particulier.
3. S'il est établi pour la pratique du sport, il est valable quelle que soit la discipline pratiquée.
4. Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, le certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline **en compétition**.
5. Le certificat médical doit dater de moins d'un an au moment de la demande de licence.
6. L'obligation de présenter un certificat médical lors de la demande de licence est exigée tous les 3 ans. Les deux années suivant la délivrance d'une licence accompagnée d'un certificat médical, le licencié devra remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation, en lieu et place de fournir un certificat médical.

Cette mesure concerne uniquement les licenciés à la Fédération qui ont conservé leur licence sans interruption.

Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération.

NOM – Prénom	
DATE DE NAISSANCE	
Nouveau licencié	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non -> questionnaire de santé à renseigner
Date du certificat médical/...../.....

Questionnaire de santé

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON

Durant les douze derniers mois :	OUI	NON
1. Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une crise cardiaque ou inexplicable ?		
2. Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3. Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
4. Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
5. Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
6. Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
A ce jour :		
7. Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?		
8. Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
9. Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		

Attention :

- Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié ou de son représentant légal s'il est mineur.
- Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions :
 - ⇒ Attestation ci-après à fournir à votre club pour la saison 2020-2021 – pas de certificat médical.
- Si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs questions :
 - ⇒ Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention d'une licence.

Attestation
(pour les majeurs)

Je, soussigné :

NOM : Prénom :

Licence N° :

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé préalablement à ma demande de licence à la FFG pour la saison 2019/2020

Atteste avoir répondu NON à toutes les questions.

Fait à le / /

Signature

Attestation
(pour les mineurs)

Je, soussigné :

NOM : Prénom :

Représentant légal de l'enfant :

Licence N° :

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé préalablement à sa demande de licence à la FFG pour la saison 2020/2021.

Atteste avoir répondu NON à toutes les questions.

Fait à le / /

Signature